

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Ambrose-Richel., 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 75
Faits divers... 30

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans justification dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 Juillet 1881.

Chronique générale.

C'est fait. Le budget de la guerre est voté, avons-nous dit. Trois heures ont suffi. Les prédictions se sont réalisées: on n'a pas abordé sérieusement les points importants, et tout a été remis... à plus tard.

C'est navrant! A chaque fin de session, on disait: « L'an prochain, nous étudierons cette question ». L'an prochain est venu trois fois, et trois fois on n'a rien étudié du tout.

Cette année, on a dit: « La législature va finir; n'engageons pas la législature qui vient! »

C'est ce que M. Gambetta a appelé: aboutir. La Chambre de 1877, cette Chambre sortie de la fameuse discipline du parti opportuniste, n'a abouti à rien! C'était bien là ce que devait produire l'opportunisme.

M. Farre reste donc un grand homme; le ministère de la guerre conserve son admirable désorganisation, et l'armée se plaint, si le sentiment national est froissé, qu'importe! les opportunistes sont contents d'eux-mêmes!

La question du service de 40 mois est réservée.

Celle de l'augmentation de la solde des officiers n'est pas tranchée.

Le désordre des casernements, qui laisse la plupart de nos soldats sans couchettes, n'a aucune importance.

Peu s'en est fallu qu'on supprimât l'Hôtel des Invalides. Il y a là des souvenirs qui sont terribles: Louis XIV et Napoléon.

Un monsieur bizarre — qui se nomme Bizarretti — aurait voulu qu'on fermât l'Hôtel, pour arriver évidemment à supprimer un jour l'Église et le tombeau de Napoléon-le-Grand.

Mais les gens de la gauche n'ont pas osé aller jusque-là.

En somme, pauvre journée! Nos forces militaires demeurent aux mains d'un ministre insuffisant, et dans cette discussion du budget de la guerre, il n'y a qu'un député de la droite qui avait eu un réel succès.

Il est vrai qu'en homme d'esprit et de cœur, M. Thoinet de la Tormelière avait choisi une excellente thèse: le service hospitalier de l'armée dans les communes.

Au Sénat, la loi qui institue l'instruction primaire obligatoire a été votée, mardi, par 162 voix contre 111. Le centre gauche tout entier a voté la loi.

On assure, dit le Français, que M. Gambetta est très-ému de la situation de l'Algérie; il accuse M. Grévy de maintenir quand même son frère dans le gouvernement général de l'Algérie malgré la trop manifeste incapacité de ce personnage. En outre, M. Gambetta reproche à M. Barthélemy Saint-Hilaire d'avoir rompu en Orient la vieille tradition de la politique française.

Le voyage tant de fois annoncé de M. Gambetta en Algérie va cette fois se réaliser. — Une correspondance officielle est échangée en ce moment avec les préfets de l'Algérie à ce sujet. — M. Gambetta se rendrait directement à Marseille sans s'y arrêter, et se dirigerait de suite sur Alger. — Le moment du départ n'est pas encore fixé; il reste subordonné à la promulgation des séances de la Chambre.

Nous lisons dans la Vérité: « Le Conseil d'Etat vient de prendre une décision relative aux attributions des bureaux de bienfaisance, décision qui change complètement la jurisprudence adoptée jusqu'à ce jour en cette matière délicate. » A l'avenir, les bureaux de bienfaisance

des départements et l'Assistance publique de Paris auront seuls qualité pour recevoir des dons ou legs destinés au soulagement des pauvres en général ou d'une catégorie de pauvres déterminée.

Les libéralités faites dans un but charitable à des établissements ecclésiastiques ou religieux de l'un des quatre cultes reconnus ne seront pas autorisées. Les clauses insérées dans les actes de libéralités tendant à confier la distribution des deniers à des ministres d'un culte seront réputées nulles et non écrites, comme contraires aux lois.

La décision du Conseil d'Etat va tarir les sources des secours légués aux pauvres. Il est évident, en effet, que les personnes désireuses d'assurer des donations pieuses n'iront pas charger de ce soin les laïciseurs.

La République est sans pitié pour les pauvres, dont elle sacrifie les intérêts à des haines idiotes.

LES REJOISSANCES DE LA RÉPUBLIQUE.

Au commencement de cette semaine, le Soleil publiait ces justes réflexions:

« Reuvent-ils se réjouir tous ces pères de famille qui exerçaient depuis un très-grand nombre d'années le droit naturel de choisir les instituteurs de leurs enfants, et auxquels on arrache ce droit par la force, par la ruse, par la combinaison machiavélique des iniques décrets du 29 mars et de la nouvelle organisation du Conseil supérieur de l'instruction publique et des Conseils académiques? »

« Les maîtres et les élèves de tous ces établissements scolaires, fermés par la haine que porte à l'enseignement religieux le monde gouvernemental et parlementaire, peuvent-ils se réjouir? Peuvent-ils se réjouir, tous ces humbles serviteurs de Dieu, brutalement chassés du pieux asile où ils se consacraient à la prière, à la méditation, au travail? »

« Peuvent-elles se réjouir ces saintes filles de charité qu'on expulse des écoles, où tout

leur bonheur était de se dévouer à l'instruction des enfants du peuple et auxquelles on enlève les pauvres et les malades qu'elles soignaient avec une admirable abnégation et une sollicitude de toutes les heures et qui étaient leur véritable famille? »

« Les catholiques, persécutés dans leur croyance, et plus menacés encore dans l'avenir que dans le présent, peuvent-ils se réjouir? Peuvent-ils se réjouir, tous ces fonctionnaires dépossédés en masse de leur situation, sans avoir démerité de leurs chefs hiérarchiques, ou frappés de révocation, ou admis avant le temps à la retraite, ou mis en disponibilité, aussi injustement que brusquement, parce qu'on voulait donner leur place aux favoris du jour, aux protégés du jacobinisme, aux agents de l'opportunisme? »

« Dans l'affliction, dans l'inquiétude que cause au pays la déplorable tournure des affaires d'Afrique où l'intérêt général a été cyniquement sacrifié à un intérêt personnel, et lui a été sacrifié avec un entêtement incurable, peut-ils se réjouir sans arrière-pensée, se réjouir franchement, avec enthousiasme, avec élan? »

« Insoucieux de l'avenir et oublieux du présent, livrez-vous à toutes les ivresses de la possession du pouvoir, illuminez vos rues, pavoyez vos monuments, multipliez les réjouissances publiques pour fêter l'anniversaire du 4 juillet, mais craignez que les ombres des victimes de Bou-Amena n'apparaissent subitement, toutes éplorées, toutes sanglantes, au milieu de vos danses et de vos banquets et ne vous jettent ces paroles vengeresses: Soyez maudits, vous qui n'avez pas su nous protéger! — A. de Cesena. »

Il paraît que le gouvernement a craint l'explosion d'un enthousiasme trop indescriptible dans l'armée, à l'occasion de la fête soi-disant nationale du 4 juillet; car, pour calmer cet enthousiasme, ordre avait donné de détacher des garnisons un certain nombre d'hommes, volontaires ou non,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

— Le sort n'a pas été clément pour vous, mes enfants, dit le vieillard en débouchant un respectable flacon de Corton, mais vous avez mangé votre pain noir et désormais vous pouvez envisager l'avenir sans inquiétude. Lorsque le malheur te frappa, Henri, elle aussi se trouvait sans place, elle cherchait en vain l'emploi de son temps. Je la rencontrai; en apprenant ce qui était arrivé, elle oublia ses propres épreuves pour ne songer qu'aux tiennes; quand je lui eus dit que tu l'étais fait ouvrier, les larmes lui vinrent aux yeux; elle voulut te voir, et un jour, la figure couverte d'un voile épais, elle fut témoin de ton travail, lorsque, mêlé aux autres manœuvres, tu portais la boîte de chaux sur la tête.

Elle avait quelques économies, elle me supplia de te les remettre sans la nommer; je refusai, et comme je n'avais consenti à lui faire connaître l'endroit où elle pourrait te rencontrer qu'à la condition de se conformer à mes désirs, elle dut se résigner.

— Ah! monsieur Renaud, dit la jeune fille avec l'accent du reproche, ce que vous faites-là est mal, vous m'aviez promis le secret.

— C'est-à-dire que vous me l'avez demandé, mais je n'ai rien promis; je me suis seulement imposé le silence jusqu'à ce jour.

— Mon père, dit Henri, vous avez bien fait de refuser l'offre de ma cousine, je ne me serais pas pardonné les privations qu'elle aurait supportées à cause de moi, mais mon cœur n'en est pas moins reconnaissant.

— Quand la chance te revint, elle revint aussi à Marie qui trouva précisément alors une place très-avantageuse dans une famille de gens influents. Elle en fut heureuse, surtout parce qu'elle pouvait venir en aide au parent éloigné auquel elle portait un si vif intérêt.

— Tu te rappelles, Henri, qu'il fut question d'un puissant protecteur qui avait parlé pour toi; on refusa de te le nommer, moi je connaissais son nom et je savais que c'était à la prière de Marie qu'il était intervenu en ta faveur.

— Et c'est d'elle que j'ai un instant douté, dit tristement Henri.

— Il y a longtemps de cela, reprit mon père, et depuis j'ai été témoin des regrets que l'avait laissés cette heure d'injustice.

— Car, il faut bien vous le dire, j'ai les oreilles rebattues des éloges qu'il me faisait de vous; l'ai-

je entendu, mon Dieu! l'éloge de la cousine! Quelle impatience de savoir ce qu'elle était devenue, de la revoir! Quelles expressions poétiques il trouvait pour évoquer votre souvenir! Avec quel accent de conviction il parlait du bonheur sans mélange que vous méritiez! Avec quel attendrissement il parlait des épreuves par lesquelles avait passé la pauvre Marie! Eh bien! la pauvre Marie est là, auprès de toi; pourquoi ne lui parles-tu pas, au lieu de t'oublier à jeter sur elle des regards d'admiration?

Henri, en effet, était en proie à une muette émotion; il était partagé entre la reconnaissance qu'il éprouvait pour le tendre dévouement de cette jeune fille qui avait agi dans l'ombre, et celle que lui inspirait cet excellent vieillard, qui veillait avec tant de sollicitude sur son bonheur.

Mais bientôt les langues se délièrent et les deux jeunes gens reprirent la conversation avec cette loquacité qui s'épanche en toute liberté, parce que le cœur n'a rien à cacher; c'était le ramage de joyeux oiseaux par une belle matinée de printemps. Jamais la chambre du vieux garde-chasse n'avait vu pareille fête.

L'entretien se serait prolongé longtemps encore si mon père n'avait fait observer qu'il était temps de partir.

Ils s'acheminèrent tous les trois vers la gare Montparnasse et prirent leurs billets pour Meudon.

De là ils se dirigèrent vers la forêt et s'enfoncèrent dans ses profondeurs qui leur rappelaient le bois d'Alboval.

Mon père n'était pas un de ces vieillards moroses qu'irrite le spectacle d'une gaieté qui n'est plus de leur âge; il se plaisait à voir la joie rayonner sur le visage des deux jeunes gens; il était heureux de leur bonheur.

Il n'avait point agi à la légère; il les avait étudiés à loisir, les avait interrogés, avait surpris les élans spontanés qu'ils laissaient échapper sans arrière-pensée, s'était assuré que leurs sentiments n'avaient point un caractère éphémère, irréféchi, qu'ils avaient en quelque sorte leurs racines dans les souvenirs d'un passé lointain et reposaient sur la base solide d'une mutuelle estime; c'est alors, et seulement alors, qu'il s'était décidé à opérer un rapprochement dont il prévoyait le dénouement.

Elles passèrent comme un songe, les heures de promenade au milieu de la forêt; ils avaient tant de choses à se dire, tant de souvenirs à évoquer! Il n'y avait dans leurs causeries aucune réticence, ils se comprenaient à demi-mot; les jours les plus sombres du passé se paraient de riantes couleurs, maintenant qu'ils en parlaient à cœur ouvert; les joies du présent effaçaient toutes les impressions pénibles qui avaient autrefois assombri leurs fronts; ils parlaient peu de l'avenir; ils sentaient que leurs vœux et leurs projets étaient d'accord.

pour les envoyer de suite s'embarquer à Marseille, à destination de l'Algérie.

L'industrie, le commerce se sont mis en quatre pour alimenter toutes les fantaisies du sentiment républicain, à l'occasion de la fête du 14 juillet. Les magasins, les boutiques étaient remplis de drapeaux, de lanternes de toutes formes, pour toutes les opinions, depuis le centre gauche jusqu'au radicalisme le plus foncé.

On vendait des mouchoirs, des ombrelles, des fichus tricolores; nous avons même vu des caleçons aux couleurs nationales, avec une image de Marianne sur le fond. On ne pourra donc pas reprocher à la fabrication parisienne de ne pas s'être efforcée de se tenir à la hauteur de l'enthousiasme et du patriotisme que pouvait inspirer la solennité d'hier.

L'Univers consacre les lignes suivantes aux journées qui suivirent le 14 juillet, dont on fête hier l'anniversaire :

« Le 22 juillet a eu le complément de l'orgie sanglante. Foulon, intendant de Paris, âgé de 74 ans, est pendu à un réverbère. Deux fois la corde casse; on apporte une autre corde, et l'exécution réussit. On lui coupe la tête, on lui creve un œil, on lui met du foin dans la bouche : la tête est promenée au bout d'une pique et le corps, nu et mutilé, traîné dans la fange.

Berthier, gendre de Foulon, conduit à la lanterne, veut se défendre. Il tombe percé de coups. Il respire encore quand un des précurseurs de la République lui arrache le cœur. Le cuisinier, assassin de Da Lannay, prend le cœur, un soldat emporte la tête. Au café Foy, le cuisinier fait servir du café à six de ses complices et exprime le sang du cœur dans les tasses. Et ils boivent ce breuvage !

Au total, des soldats à la tête de l'émeute, des filles perdues pour applaudir, des milliers de chenapans, de brutes et d'imbéciles comme bourreaux, quelques-uns véritables cannibales : voilà le bilan de la journée dont les républicains font la fête dite nationale !

Fête nationale ! peut-être dans ce sens que nous aurons tous à en payer les frais ; quant au reste, honte nationale que veut nous imposer la République, mais contre laquelle tout cœur honnête proteste !

LA TRAHISON DU CORDONNIER TRINQUET.

Le cordonnier Trinquet, qui est un communard du bon coin, retour de Nouméa, et auquel la radicaillerie des faubourgs a fait un accueil enthousiaste, n'aimait point l'état qu'il exerçait avant de devenir une des illustrations de la Commune.

Se résigner à gagner sa vie en ressemblant les vieilles bottes des prolétaires, c'était dur pour un homme qui a mis le feu à la première capitale du monde et fait fusiller des otages. Et puis, c'était déchoir.

Ils dînèrent à l'écart, sous un bouquet de clématite où les conversations bruyantes des promeneurs parisiens ne venaient pas troubler les confidences qu'ils échangeaient à voix basse; puis, comme Marie tenait à ne pas rentrer trop tard, ils se préparèrent à retourner à Paris; mais, pour éviter la grande route, ils gagnèrent par des sentiers solitaires et des allées ombragées la station de Bellevue.

Arrivés au sommet d'un coteau d'où le regard embrassait un vaste horizon, ils s'arrêtèrent.

Le soleil couchant dorait de ses derniers rayons la campagne, les villes et les villages éparpillés autour de Paris; la Seine se déroulait majestueusement comme un immense ruban d'argent entre deux rives vertes comme l'émeraude; la grande ville apparaissait dans le lointain avec ses oppositions d'ombres et de lumières produites par les caprices du crépuscule.

Tous les trois étaient graves et recueillis comme il arrive souvent après les heures de grande joie qu'on craint de ne pas voir se renouveler.

Henri prit la main de mon père. — La journée qui vient de s'écouler, dit-il, est de celles qui laissent dans la mémoire un souvenir impérissable; le temps ne saurait effacer ma reconnaissance pour vous à qui je la dois. Mais vous ne nous l'auriez pas procurée si elle ne devait pas avoir de lendemain. Ce n'est pas pour m'être enlevée que Marie m'a été rendue. Ma famille est éteinte, je

reste seul de ceux qui portaient mon nom; vous remplacez mon père, c'est à vous que je m'adresse pour vous prier de demander à ma cousine si elle veut bien accepter ma main.

— Vous l'entendez, Marie, dit mon père à la jeune fille; que décidez-vous ?

— En acceptant votre main, Henri, dit-elle d'une voix grave, j'accepte aussi l'obligation de me consacrer sans réserve à votre bonheur.

Mon père était ému.

— Mes enfants, dit-il, Dieu bénit les unions qui se forment comme la vôtre sous les auspices de sentiments qu'on peut avouer le front haut devant tout le monde. Vous avez souffert et vous êtes sortis meilleurs de cette épreuve. L'avenir qui vous sourit aujourd'hui vous réserve sans doute aussi des tristesses, mais chacun de vous ne sera plus seul à les supporter; en les partageant, vous les trouverez plus légères, de même que vos joies seront bien plus grandes quand vous serez deux à en jouir.

Mon père ajouta quelques paroles encore et se tut; un souvenir douloureux qu'il s'efforçait de chasser, sans y réussir, venait se mêler aux douces émotions de la soirée. Henri et Marie comprirent ce qui se passait en lui et respectèrent sa tristesse; la soirée se termina au milieu d'impressions plus graves; les deux fiancés songeaient au bonheur qui comblait tous leurs vœux, mais ils songeaient aussi aux grands devoirs qui s'imposaient à eux;

ils étaient trop décidés à les accomplir religieusement pour les envisager avec une légèreté frivole.

D'ailleurs, l'homme est si peu habitué aux grandes joies, qu'elles sont presque toujours suivies d'un retour de mélancolie qui lui rappelle que la félicité est fragile en ce monde.

Toutefois, la gaieté revint tous les jours suivants, et ce fut avec un contentement sans mélange qu'ils attendirent le moment du mariage.

Il fut célébré un mois après, au milieu d'une nombreuse assistance.

Henri était aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Toutes les familles dans lesquelles Marie avait rempli les fonctions d'institutrice tinrent à honorer la cérémonie de leur présence, et la plupart d'entre elles lui laissèrent des souvenirs de leurs sympathies.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Entendu à la correctionnelle :
Le président à un témoin :

— Vous jurez de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ?

Le témoin, troublé mais convaincu, la main gauche sur son cœur :

— Oh ! oui, monsieur le président... pour la première fois de ma vie !...

Que fit le cordonnier Trinquet, retour de Nouméa ?

Il se mit dans la réorganisation des cadres de la Commune prochaine.

Notre bonhomme eût bien voulu être député, ou seulement conseiller municipal.

Mais il n'avait pas assez de tenue, et son éloquence n'était point possible en dehors des boutiques des mastroquets.

La fortune, cette prostituée, se refusait, par un caprice inconcevable, à lui payer son dévouement aux idées de bouleversement.

Trinquet, paresseux, mais n'ayant pas envie de crever de faim, réussit à persuader au gouvernement qu'il pourrait être un communard dangereux et que le gouvernement aurait tout intérêt à l'acheter pour une sinécure.

Quand le bruit se répandit que cette affaire allait se conclure, on ne voulut pas croire à tant de cynisme de la part du cordonnier, à tant de sottise de la part du gouvernement.

Le marché est signé pourtant, et M. Trinquet (Alexis) est nommé inspecteur du matériel départemental (emploi créé). Indemnité annuelle : 2,000 francs. — Frais de déplacement : 400 francs par an.

C'est peu pour un chef de parti; mais c'est gentil pour un cordonnier sans ouvrage.

Trinquet est un malin. Mais sa trahison ne lui profitera peut-être pas longtemps. A sa place, nous eussions préféré une modeste somme de 20,000 fr. à une situation qui peut être démolie par le prochain cabinet.

Quand on se vend, il faut se vendre argent comptant.

Les élections faites, Trinquet aura tort de s'étonner s'il reçoit dans le bas du dos le coup de pied traditionnel des partis ingrats.

Il est vrai que ce sera bien fait.

M. l'abbé Taisson avait, en 1824, fait donation à la ville d'Alais de sa maison, destinée à une école tenue par les Frères de la Doctrine chrétienne.

On sait que M. le préfet Dumarest a expulsé les Frères et laïcisé l'école. Ce qu'apprenant, les héritiers de M. l'abbé Taisson ont intenté une instance en révocation de la donation. Le tribunal d'Alais a accueilli leur demande, et la cour de Nîmes, par un arrêt fortement motivé, a confirmé le jugement.

Ainsi, de par les iniquités administratives de M. Dumarest, un vrai fonctionnaire républicain, la ville d'Alais perd un immeuble qu'elle tenait de la générosité d'un respectable prêtre.

L'expulsion des Frères a donc été à tous les points de vue une sottise coupable.

LES TROIS DISCOURS DE M. RENAN.

Nous lisons dans le dernier numéro de l'Univers illustré :

« M. Renan — et le fait est, je crois, sans précédent — M. Renan vient de voir

mourir, pendant son directorat, trois membres de l'Académie française. Il aura donc trois discours à prononcer; il répondra au successeur de M. Duvergier de Hauranne, au successeur de M. Littré et au successeur de M. Dufaure.

« Ce dernier discours serait bientôt fait et sans grande peine pour M. Renan, s'il avait le droit de le découper dans un de ses livres, dans un des plus beaux livres de ce temps : la Réforme intellectuelle et morale de la France.

« Les vingt lignes qui suivent n'auraient-elles pas leur place toute marquée dans un éloge de M. Dufaure ?

« L'ambitieux à l'ancienne manière, celui qui mettait son plaisir, son honneur et son espérance de fortune dans la participation au gouvernement serait de nos jours presque un non-sens, et si, à l'heure qu'il est, nous voyions un jeune homme aborder la vie publique avec cette espèce d'ardeur un peu vaine, cette chaleur de cœur et cet optimisme naïf qui caractérisent, par exemple, l'époque de la Restauration, nous ne pourrions retenir un sourire, ni nous empêcher de lui prédire de cruelles déceptions.

« Un des plus mauvais résultats de la démocratie est de faire de la chose publique la proie d'une classe de politiciens médiocres et jaloux, naturellement peu respectés de la foule, qui a vu son mandataire d'aujourd'hui humilié hier devant elle, et qui sait par quel charlatanisme on a surpris son suffrage. »

« Cela était écrit en 1874, au lendemain de nos malheurs... M. Renan la voyait venir, cette classe de politiciens médiocres et jaloux qui se sont emparés de la France et paraissent bien résolus à ne pas la lâcher... Pour des hommes tels que MM. Duvergier de Hauranne, Littré, Dufaure, il n'y avait plus grand-chose à faire dans les assemblées françaises.

« Pauvre Chambre des députés si brillante autrefois, sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet... et si morne aujourd'hui !... Pourquoi tout d'un coup, sur l'art de la parole, cette éclipse?... Il y a encore au Sénat des orateurs de grand talent, mais tous d'autrefois, tous ayant passé la soixantaine... Quant aux petits nouveaux de la Chambre... cet hiver, je me suis laissé trainer à deux séances, afin d'entendre deux des Éliacins de l'opportunisme... Ah ! les pauvres enfants !... M. Thiers peut dormir tranquille sur le joli fauteuil de bureau de son joli monument de Saint-Germain !

EN AFRIQUE.

Le ministère de la marine est sans nouvelles de Sfax.

On sait seulement que le débarquement ne peut encore avoir lieu.

La présence parmi les insurgés tunisiens d'ingénieurs européens n'est plus un secret pour personne.

On assure que les Arabes de Sfax sont commandés par un ancien élève de l'École

de Saint-Cyr, Arabe d'origine, ancien sous-lieutenant de l'armée française.

Les Rezaïna ont prévenu l'autorité militaire que Bou-Amena s'est rapproché; il se trouve aujourd'hui, d'après eux, sur le bord du chott, en face du Kreider.

Les correspondances particulières d'Algérie nous apprennent que nos soldats sont décimés par les chaleurs torrides qui régnent en ce moment et dont nous avons, en France, un échantillon.

Il faut avouer que la République a choisi un bien triste moment pour se réjouir.

Les officiers qui écrivent d'Algérie font le plus triste tableau de la campagne opérée par nos cinq colonnes dans le sud-ouest.

Selon eux, les soldats de cinq mois que le général Farre a envoyés en Algérie étaient tout à fait impropres à un si rude service.

Etranger.

TURQUIE. — Les avis de Constantinople confirment l'aplanissement complet des divergences survenues entre la Turquie et la France au sujet des envois de troupes ottomanes à Tripoli.

Assym-Pacha a expliqué au représentant français à Constantinople que ces envois étaient une nécessité pour la Turquie, vu l'opposition que rencontre encore la domination turque dans certaines parties du pays, et qu'ils étaient dans l'intérêt même de la France, attendu que la Porte, désireuse d'entretenir les rapports les plus amicaux avec une puissance qui lui a rendu tant de services signalés, était bien résolue non-seulement à maintenir l'ordre dans la Tripolitaine, mais encore à empêcher sur son territoire toutes les menées et tentatives tendant à provoquer de l'agitation ou des troubles en Algérie ou en Tunisie.

Une note dans le même sens a été envoyée par le ministre des affaires étrangères de Turquie à l'ambassadeur ottoman à Paris, et l'on considère aujourd'hui, dans les cercles diplomatiques, cet incident comme définitivement terminé.

Chronique militaire.

Le comite de cavalerie a proposé au ministre, il y a quelque temps, une nouvelle tenue pour la cavalerie. Cette tenue a été mise à l'essai dans un escadron du régiment de chasseurs stationné à Saint-Germain. On pouvait la voir hier à la revue de Longchamps. Le casque remplace le shako; en grande tenue, il est muni d'une crinière blanche retombant sur les côtés. Le dolman n'a plus de tresses, mais des poches sur la poitrine. Ces poches sont destinées à contenir les cartouches, la giberne étant supprimée. Enfin, le pantalon de cheval est remplacé par une culotte et des bottes en cuir fauve.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La fête du 14 juillet est passée. Nos édiiles ont fait tout ce qu'ils ont pu pour lui donner toutes les splendeurs possibles; ils ont déployé un zèle, une activité dignes d'éloges; mais ils n'ont pas réussi à exciter l'enthousiasme, qui a fait défaut. Cela s'explique facilement: comment prendre du plaisir quand on sait que des enfants du pays sont partis, il y a deux jours, pour l'Algérie, s'exposer à toutes les fatigues d'un climat torride, et à perdre la vie pour commander une colonie que les hommes de République ont compromise? Plusieurs de nos jeunes compatriotes sont déjà dans la province d'Oran, d'autres sont dirigés sur Sfax, et la situation n'est pas plus belle d'un côté que de l'autre.

Mais revenons à la fête. Le canon ne s'est pas fait entendre; le bruit que contre-ordre était arrivé avait couru dès la surveillance, mais l'affiche n'a jamais été modifiée, et ce manque d'égards pour le peuple qui s'est déplacé inutilement hier matin a été vivement critiqué.

A huit heures, sur la place du Chardonnet, grande revue de l'École de cavalerie et de la garnison. Après la revue, M. le colonel

des Roys a remis la croix de la Légion-d'Honneur à M. Le Bailly, capitaine-trésorier. Dans toutes les villes voisines, les journaux annoncent que les compagnies de pompiers assistaient aux revues; celle de Saumur n'a pas paru.

Le peuple s'est trouvé seul à cette partie de la fête, nos autorités civiles n'étaient point à ses côtés pour assister au défilé, et cela a paru extraordinaire; en cette saison, huit heures n'est cependant pas une heure trop matinale. Cette indifférence est générale; les spectateurs n'ont manifesté aucun enthousiasme. Une seule femme, après certains lazzi qui peuvent laisser croire qu'elle était déjà échauffée, a poussé un cri aigu de *Vive la République!* Tous ses voisins lui ont ri au nez, et c'est là tout le succès qu'elle a remporté.

La salve d'artillerie qui devait tonner à midi est restée silencieuse. De neuf heures du matin à deux heures du soir, absolument rien pour égayer les habitants.

A deux heures, les régates sur la Loire, sous le patronage de la Société nautique d'Angers, ont été la partie la plus intéressante de la fête. Il y a eu d'intrépides rameurs qui ont fait preuve d'autant d'adresse que d'agilité et de force musculaire. Nous reviendrons sur cette partie du programme.

La troisième et dernière salve de 21 coups de canon n'a pas plus retenti que les autres.

A neuf heures, feu d'artifice avec musique sur la Loire. L'indispensable *Marseillaise* a été jouée. Avant, pendant et après le feu d'artifice, cette même *Marseillaise* a été non pas chantée, mais braillée, sans mesure ni respect. Dans ces chœurs, il y avait des chefs d'attaque, et les choristes improvisés ne connaissent que le couplet du *Sang impur* et *Formez vos bataillons*. Il est probable que, s'il se fût agi de s'enrôler pour marcher contre Bou-Amena, ils en eussent été moins partisans.

Les rues Nationale, d'Orléans et de Bordeaux étaient pavées et illuminées, par la Ville, avec une prodigalité qui dénote que l'on ne tient pas à l'argent des contribuables.

Plusieurs communes du département de Maine-et-Loire ont refusé de voter des fonds pour la fête révolutionnaire du 14 juillet. D'autres ont voté 5 fr., 10 fr., une sorte d'aumône; il en est une qui a voté 80 fr., dont 75 pour distribution de pain aux indigents. Celle-ci, au moins, n'a pas perdu son argent.

Depuis avant-hier, l'administration des télégraphes copie ses dépêches sur papier tricolore.

Le *Phare de la Loire* dit que les quatrième bataillons du 64^e et du 65^e de ligne, en garnison à Paris, et dont l'état-major se trouve à Nantes et à Ancenis, ont dû quitter lundi matin la caserne de la Courtille pour se rendre en Algérie.

Ces bataillons sont complétés par l'adjonction des engagés volontaires qui ont réclamé comme une faveur de partir pour l'Algérie.

On a choisi, dit l'*Union bretonne*, par privilège, pour la formation de ce petit corps de troupes, les hommes n'ayant aucune punition sur leur livret.

Un bataillon du 437^e en garnison à Fontenay-le-Comte et un bataillon du 93^e en garnison à La Roche-sur-Yon, partent également pour Marseille d'où ils seront dirigés sur l'Algérie.

Tout le monde ne sait peut-être pas que le jour du 14 juillet est dédié à saint Bonaventure. Sous la première, sous la grande Révolution, on fit un couplet là-dessus :

Le 14 de Juillet,
Saint Bonaventure
Est le saint qu'avec respect
On fête en nature;
Il deviendra le patron
De la Fédération;
La bonne aventure au gué!
La bonne aventure.

Aujourd'hui il est le patron de notre fête dite nationale, ce qui ne nous fait pas du tout l'effet d'une bonne aventure, attendu que la fête en question est payée avec l'argent des contribuables.

N'importe! voilà une coïncidence qui ne peut pas se prolonger longtemps, car il est indécrot de voir le calotin Bonaventure, prétendu saint, se pavaner tranquillement sur

le calendrier à côté de la date sacrée du 14 juillet.

Allons, M. Jules Ferry, épurez le calendrier. Il y a là un danger qui pourrait faire sombrer la République.

La bonne aventure au gué!
La bonne aventure.

ANGERS.

La fête du 14 juillet a commencé le 13 au soir par une retraite aux flambeaux, partie de la mairie avant l'heure indiquée, et revenue au même lieu, à 10 heures sonnant, après avoir parcouru, au pas accéléré, l'itinéraire indiqué. La musique des pompiers, celle de l'Ecole des Arts et celle du 77^e, avec les clairons, formaient l'orchestre militaire, qui a exécuté divers airs arrangés pour la retraite.

Hier matin 14 juillet, pas de salves d'artillerie. On les a remplacées par les détonations de deux petits canons, appartenant à l'Union nautique.

A 9 heures, la revue au Champ de Mars a été belle. L'espace paraissait un peu petit pour le nombre de troupes. Dans une tribune dressée par les soins de l'administration municipale, se tenaient le monde officiel et de nombreux invités.

Les troupes faisaient face à la tribune, renforcées d'un détachement de l'Ecole des arts-et-métiers, et d'une division du lycée. En première ligne, les sapeurs-pompiers, l'Ecole des arts, le lycée. Le 2^e pontonniers formant deux lignes; puis le 77^e également sur deux lignes, et les cavaliers de la remonte. En arrière, à gauche, une demi-batterie attelée, comprenant quatre pièces et deux caissons. Enfin, le 12^e cuirassiers sur deux lignes.

Le général de brigade Le Touleuc est arrivé à 9 heures précises, salué par l'air de la *Marseillaise*, que chaque musique (il y en avait cinq) a répété à mesure que le général passait devant les lignes. L'inspection terminée, le général est venu se placer devant la tribune et a remis à un capitaine de cuirassiers la croix de la Légion-d'Honneur. Puis les troupes se sont massées pour le défilé, sous les ordres du colonel du 12^e cuirassiers. Sans vouloir nous permettre une appréciation qui manquerait de compétence, bornons-nous à dire que l'on a fort admiré le défilé des pontonniers. Le 12^e cuirassiers et l'artillerie ont défilé au pas.

Beaucoup de monde assistait à cette belle fête militaire. Du reste, pas un cri ni dans la foule, ni dans la troupe, ni même dans la tribune.

Les promeneurs sont nombreux. On s'étonne généralement du caractère mesquin des décorations municipales. A quoi sont donc employés les 40,000 fr. du crédit voté par le conseil? (*Union de l'Ouest.*)

TOURS.

La revue a eu lieu hier matin, à huit heures. Les troupes de la garnison, auxquelles s'étaient joints les sapeurs-pompiers, se sont placées sur le mail Béranger et le mail Heurteloup. Elles ont défilé en face du Palais-de-Justice, devant une tribune, élevée au pied du péristyle, et où se trouvaient les autorités, et devant M. le général de Galliffet, qui se tenait à l'entrée de la rue Royale.

Le public qui assistait à cette revue était peu nombreux. Il n'a pas été poussé un seul cri de: *Vive la République.*

L'inévitable *Marseillaise* a été jouée une fois.

SUCCESSION DE BRAUVAIS.

Le mardi, 28 juin, le tribunal de Bressuire, saisi par la demande régulière des héritiers connus jusqu'à ce jour, a annulé les dispositions du testament de M. A. de Beauvais, en ce qui concerne le legs universel fait à incapables de recevoir à ce titre.

La plupart des legs particuliers sont, à cette heure, délivrés aux ayant-droit.

Pour couper court à des réclamations singulières qui se produisent encore journellement, sans utilité pour ceux qui les adressent à des correspondants déjà fatigués, nous répéterons ce que nous avons déjà dit.

La succession dont il s'agit est actuellement dévolue judiciairement: 1^o pour la branche paternelle, à deux héritières cousines-issues de germaines du de cujus; 2^o pour la branche maternelle, à vingt-deux héritiers, ses cousins arrière-issus de germains.

Pour avoir droit à figurer, comme héri-

tier, à cette heure, il faut donc être parent du défunt, dans la ligne paternelle au 6^e degré au moins, et dans la ligne maternelle au 8^e degré; c'est-à-dire que, dans le 1^{er} cas, il faut que l'aïeul de l'aspirant ait été frère ou sœur de l'aïeul ou de l'aïeule de feu M. A. de Beauvais, et que, dans le 2^e cas, il faut que le bisaïeul de l'aspirant ait été frère ou sœur du bisaïeul ou de la bisaïeule du défunt.

En dehors de ce degré de parenté, il n'y a rien à faire contre les héritiers qui ont pu l'invoquer eux-mêmes en faveur de leurs droits, aujourd'hui juridiquement consacrés.

On écrit de Lorient: « Ces jours derniers, à Rennes, sur 16 aspirants au baccalauréat ès-lettres qui passaient le même jour, cinq seulement, dont un Lorientais, ont été admis. Or, sur ces cinq candidats, trois étaient élèves des Jésuites et deux sortaient de chez les Eudistes.

Faits divers.

Un homme, dont le nom est trop peu connu, et qui cependant a rendu un véritable service à l'humanité, vient de mourir à Londres.

M. Mason, l'inventeur des plumes d'acier, s'est éteint avant-hier à Birmingham, sa ville natale.

M. Mason était fils d'un simple ouvrier.

Une perle. — Si M. Emile de Girardin pouvait à juste titre être fier d'avoir une idée par jour, M. Valyn, du *Petit Journal*, donne à ses lecteurs une recette dans chacun des numéros du susdit journal. Sur la quantité, il y en a quelques-unes assurément de bonnes, mais il y en a d'autres qui ne valent pas cher. En voici une, dit le *Journal des Campagnes*, qui nous a beaucoup fait rire, et je m'étonne qu'un homme sérieux puisse se moquer à ce point de ses lecteurs.

Il s'agit d'empêcher le blé de verser. Savez-vous ce que M. Valyn conseille de faire? Ceci: mais avant de vous faire part de la découverte, sachez que l'opération peut être faite aussi bien par les femmes ou les enfants que par les hommes.

Ces hommes, femmes ou enfants prennent de la ficelle, puis s'en vont aux champs. Le propriétaire les suit et leur indique ceux de ses blés qui à son avis pourraient verser. Le bataillon, armé de sa ficelle, entre dans le champ, chacun des individus qui le compose (le bataillon) réunit une certaine quantité d'épis dans sa main gauche, puis au moyen de la fameuse ficelle il fait un nœud et le tour est joué. Et l'on continue l'opération jusqu'à ce que tout le blé du champ soit ficelé.

Il paraît que les cultivateurs qui ont employé la méthode Valyn en ont été satisfaits.

Voilà les *bourdes* que certains journaux font avaler à leurs lecteurs; trouvez donc étonnant, après cela, que les cultivateurs prennent les journalistes pour des animaux tombés de la lune?

Le pauvre général Farre, qui ne sait plus ou donner de la tête depuis qu'il n'a plus à combattre uniquement des congréganistes, se plaignait à un député du centre droit des critiques dont il était l'objet.

— Le nombre des bévues et des bourdes qu'on me prête, s'écria-t-il en levant les bras en signe de désespoir, est incroyable.

— Eh! mon cher général, répondit le député, on ne prête qu'aux riches!

PARTS DE FONDATEURS DE LA BANQUE NATIONALE

Société anonyme
Capital: Trente millions de francs
11, RUE LE PELLETIER, 11
PARIS

DIVIDENDES DISTRIBUÉS
Exercice 1879..... 20 francs.
(Exercice de cinq mois seulement)
Exercice 1880..... 20 francs.
Sommes portées aux RÉSERVES et AMORTISSEMENTS pour l'exercice 1880:
5,562,857 francs, représentant 46 fr. 50 par Part.
Cours actuels: 300 fr. environ.

MM. A. LAN et C^{ie}, banquiers à Saumur, 18, rue Beaurepaire,
Envioient gratuitement tous documents.

CRÉDIT MARITIME DE FRANCE

Société anonyme au capital de 16 millions de fr.
Statuts chez M^e Gentien, notaire à Paris.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET PRIVILÉGIÉS
à la Marine et à la Batellerie

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM.
Le vice-amiral vicomte FLEURIOT DE LANGLE, G. O. *, président.
BESSON, *, armateur.
CONVERS, *, ingénieur en chef des constructions navales en retraite.
GUILBAUT, inspecteur des Forges et Chantiers de la Méditerranée, membre de la Commission mixte du ministère de la marine.
Le Baron JORANT, *, ancien procureur général.
ODBERG, armateur, consul de Suède et de Norwège, à Gand (Belgique).
PREVOST, ancien manufacturier, à Paris.
REVELL LA FONTAINE, *, économiste.
AUBIN, directeur-gérant des journaux *l'Indicateur Maritime Universel* et *le Crédit Maritime*,

ÉMISSION DE

50,000 Obligations Maritimes

Rapportant 25 fr.; payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet et remboursables à 500 francs en 65 ans, par tirages annuels.

PRIX D'ÉMISSION: 445 Francs.

Jouissance au 1^{er} juillet 1881.

PAYABLES { 100 fr. en souscrivant;
100 fr. à la répartition;
100 fr. du 1^{er} au 15 octob. prochain;
145 fr. du 1^{er} au 15 janvier 1882.

Une bonification de 5 fr. sera faite aux souscripteurs qui se libéreront à la répartition.

Il sera prélevé pour les versements en retard un intérêt calculé à raison de 6 0/0 l'an.

Ces obligations constituent un placement à 5.68 0/0 sans compter la prime de remboursement.

GARANTIES.

Le Crédit Maritime de France est l'établissement de crédit maritime le plus ancien. Il a pour objet les opérations de Prêts hypothécaires et Privilégiés à la Marine et à la Batellerie, sous la protection des garanties instituées par les lois et notamment par celles de l'Hypothèque Maritime.

Les présentes obligations créées en conformité de l'article 17 des statuts du Crédit Maritime sont émises pour répondre à des demandes de prêts pouvant être immédiatement réalisés et dont le montant dépasse, dès à présent, de beaucoup le produit des obligations mises actuellement en souscription.

Les obligations du Crédit Maritime de France sont garanties:

1^o Par les hypothèques de premier rang sur les corps de navires, les agrès, les appareils et les machines n'excedant pas cinquante pour cent de la valeur expertisée, déduction faite des dépréciations, des primes d'assurances, des franchises, etc.;

2^o Par les polices d'assurances couvrant tous les risques de mer, d'incendie, etc., et dans lesquelles le prêteur est subrogé légalement et conventionnellement ou qui sont faites en son nom ou à son ordre;

3^o Par les contre-assurances, c'est-à-dire l'assurance même du contrat hypothécaire, toutes les fois qu'il y a lieu d'y recourir;

4^o Par les délégations des emprunteurs faites au profit du prêteur, pour toucher du Gouvernement les primes à la construction et à la navigation, stipulées par la loi du 30 janvier 1881, sur la marine marchande;

5^o Par le capital du Crédit Maritime de France, lequel est en effet un capital de garantie destiné à être augmenté au fur et à mesure de l'extension des prêts faits par la Société.

Au prix auquel elles sont émises, à 445 fr., ou 440 fr. payables à la répartition, les obligations du Crédit Maritime de France rapportent 5.68 0/0 sans compter la prime de remboursement.

On chercherait vainement en ce moment parmi toutes les valeurs existantes un placement offrant, comme les obligations du Crédit Maritime de France, des garanties au-dessus de tout conteste, et donnant un revenu aussi avantageux.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

le Jeudi 21 et le Vendredi 22 Juillet
AU CRÉDIT MARITIME DE FRANCE

58, rue Neuve-Saint-Augustin, Paris
et dans ses agences départementales

A LA

SOCIÉTÉ NOUVELLE

52, rue de Châteaudun

Aux Succursales de la Société Nouvelle, à Paris: 8, boulevard Montmartre; 13, rue des Halles; 107, rue de la Chapelle,

et dans ses Succursales des Départements
CHEZ LES AGENTS DU CRÉDIT VIAGER
et chez tous les banquiers correspondants.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE
La cote officielle sera demandée.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désire donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

FIN DE L'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

GERISETTE et GOGO DE GALABRE
à 1 centime le litre
REMPLEANT LE VIN DE TABLE
MARCHER FRÈRES & Co, à Privas (Ardèche)
Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 53
à Lyon, rue Thiers, 8
Prix : par Boîte de Poudre vin rouge pour 100 litres, 1 franc 25 c.
Par la poste, 1 fr. 35.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatos, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000

cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES de REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND;

Besson, successeur de TRÉBIER, J. Besson, pharmacien, quai de Limoges, et partant chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limité) 8, rue Castiglione, Paris.

PLUS DE CHAUVES
Repousse certains. — Arrêt immédiat des cheveux tombants. — Exemples étonnants de croissance de cheveux produits par la POMME DE QUINQUINA LÉCHAUX, Pomme de Quinquina qui supprime les teintures, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures. Miliers de certificats et attestations spontanées. Pot envoyé contre mandat 4 fr. 6 pots, 21 fr. Prospectus gratis. Dép. g. Mario LÉCHAUX, Pharm. Ch. r. St-Catherine, 161, Bordeaux, et les bonnes maisons de parfumerie et de pharmacie.
Dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien, Saumur, et dans toutes les bonnes pharmacies.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.	11 h. 55 matin.	11 h. 55 matin.	11 h. 55 matin.
8 15 —	7 40 soir.	4 51 —	4 51 —	4 51 —	4 51 —
11 25 —	4 51 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —
1 17 soir.	7 50 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —
4 55 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —
7 50 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —	11 48 —

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50 matin.	9 h. 50 matin.	9 h. 50 matin.	9 h. 50 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	6 30 soir.	6 30 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.	5 50 —	4 38 —	4 38 —	4 38 —	4 38 —
6 45 —	10 47 —	11 30 —	11 30 —	11 30 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON BOURGEOISE AVEC JARDIN,

Sise à Saint-Florent.

Composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier : quatre grandes pièces, deux petites, plus une cuisine; vastes greniers au deuxième étage. S'adresser à M. RODDE. (423)

A CÉDER DE SUITE

UN MAGASIN

D'Épicerie, Mercerie et Rouennerie Située au Chapeau.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir,

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau.

S'adresser au sieur Coitreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux. Demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

GRANDES TUILERIES

Mécaniques.

PERRUSSON

à Ecuisse (Saône-et-Loire).

Succursales : à Saint-Léger-sur-Dheune, Autun (Saône-et-Loire); Sannoins (Cher), et Fontaine (Charente).

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 : médaille d'or, la plus haute récompense décernée aux fabricants de Tuiles de la Bourgogne.

Tuiles mécaniques de tous modèles; briques pleines et creuses; carreaux; tuyaux pour cheminées et pour conduites d'eau; poterie artistique et de bâtiment.

Nouvelles tuiles spéciales, systèmes Perrusson, brevetés s. g. d. g.; tuiles à tenon et tuiles à panneton, à tenaille, destinées à rendre les toitures parfaitement solidaires tout en supprimant l'attache aux lattes.

Carreaux mosaïques en grès vitrifié et carreaux céramiques perfectionnés. Carrelages en tous genres, depuis 1 fr. 60 jusqu'à 20 fr. le mètre.

Représentant : M. J.-B. MARÉCHAL, rue Gueule-du-Loup, 2, à Saumur (Maine-et-Loire). (398)

VINS DE BORDEAUX

TRÈS-RECOMMANDÉS.

M. RENAULT, propriétaire du Domaine de la Souys, près Bordeaux, offre ses vins de 1879 à 120 et 130 fr. la barrique.

Supérieurs, 1878, à 150 fr.

Crû St Julien 1877, à 200 »

1877, à 300 »

1874, à 400 »

Eau-de-vie, 1 fr. 50 le litre.

Le tout rendu franco de port, en gare de l'acheteur, payable trois mois après l'expédition. (430)

UNE MAISON DE COMMERCE

de détail demande un caissier. — Inutile de se présenter sans de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, n° 9 et 11,

et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1.

En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

Une Ouvrière en Robes très-capable,

Et une Ouvrière pour la confection ordinaire. (460)

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne une Notice générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 200 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 225 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 500 bois dans le texte.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

UNE MAISON DE GRAINS demande un garçon de 25 à 30 ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

DE L'OR A GAGNER GRANDE DÉCOUVERTE **MONTRE PARLANTE** Demande d'agents à 250 fr. par mois. — S'adresser à Exact Vier, poste restante, à Valréas (Vaucluse).

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de quinze à dix-huit ans pouvant s'occuper d'écriture. S'adresser au bureau du journal.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GAERHAT-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

L'ART DE SE BIEN PORTER

du Doct. J. CARNET, Rue Valois, 17, à Paris. — 1 vol. 2 fr. (timb. post.)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 19

Certifié par l'imprimeur